

Intervention de S.E. Madame Karen Van  
Vlierberge, Ambassadeur, Représentant  
permanent adjoint

au Conseil de sécurité des Nations unies

Enfants et conflits armés – Débat ouvert

New York, le 2 août 2019

---

Monsieur le Président,

La Belgique s'associe pleinement aux déclarations de l'UE et du Groupe d'amis sur les enfants et les conflits armés. Nous remercions tous les intervenants pour leur précieuse contribution.

Ce débat ouvert marque le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1882 du Conseil de sécurité. En effet, des progrès considérables ont été réalisés au cours de la dernière décennie.

Pourtant, le Rapport Annuel de cette année rend compte d'un nombre de violations graves sans précédent commises contre les enfants depuis le début du monitoring. La Belgique est profondément préoccupée par le nombre particulièrement élevé d'enfants victimes et demande à toutes les parties de prendre des mesures pour protéger les enfants, conformément aux principes de distinction et de proportionnalité. L'augmentation des conflits prolongés dans le monde, avec des guerres de longue durée, causent des dommages indirects plus importants et touchent toujours plus d'enfants. Le déplacement des conflits vers les zones urbaines et l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées ont des effets dévastateurs sur les garçons et les filles. La Belgique est particulièrement alarmée par l'utilisation du refus de l'aide humanitaire comme arme de guerre, empêchant les enfants d'avoir accès à une assistance vitale.

En même temps, ces données sur les violations graves commises contre les enfants sont considérées comme **des sous-estimations**, en raison du manque d'accès, de la stigmatisation et de la crainte de représailles. Notre travail, chers collègues, est donc loin d'être terminé.

Monsieur le Président,

En sa qualité de Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, la Belgique a contribué à faire émerger un consensus sur deux séries de conclusions. L'une concerne les graves violations des droits

de l'enfant en Syrie et l'autre au Myanmar. L'unité du Conseil de sécurité sur ces deux situations est un signal important.

Dans son rôle de Président du Groupe de travail, la Belgique appuie le mandat et les travaux de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général. A ce titre, nous mobilisons tous les instruments à notre disposition. Nous avons organisé des réunions conjointes avec les comités des sanctions mis l'accent sur le suivi des conclusions précédemment adoptées par le Groupe de travail ou encore planifié des VTC avec les missions de terrain avant le renouvellement de leur mandat. Nous souhaitons enfin intégrer la dimension des enfants et des conflits armés dans l'ensemble des travaux du Conseil de sécurité. Nous proposons que la Représentante Spéciale puisse régulièrement s'exprimer devant ce Conseil sur des situations nationales, comme ce fut déjà le cas pour le Yémen et la RCA.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'ONU (Monitoring and Reporting Mechanism ou MRM) est essentiel à ce mandat. Le rapport annuel du SG, établi sur la base d'informations vérifiées, est un instrument fondamental pour engager un dialogue avec les parties au conflit et obtenir des engagements concrets à travers notamment des Plans d'Action nationaux. Une telle approche fondée sur des données factuelles est essentielle pour préserver **la crédibilité et l'indépendance du mandat CAAC**. Elle est la mieux à même d'apporter des **changements réels** en faveur des enfants touchés par les conflits.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre efficace de l'agenda Enfants et Conflits Armés est une responsabilité que nous partageons tous. Cela implique de maintenir une capacité spécialisée de protection de l'enfance au sein des opérations de paix et des missions politiques de l'ONU. Cela implique aussi de traiter en priorité les préoccupations relatives à la protection de l'enfance.

N'oublions pas non plus la prévention. C'est dans un objectif de prévention qu'il faut travailler en faveur de la réintégration globale à long terme des enfants, en investissant dans des programmes qui fournissent un soutien individualisé qui répondent aux besoins de protection, de soutien psychosocial et d'éducation. L'expérience montre que les enfants qui ont suivi de tels programmes deviennent moins vulnérables au recrutement par les groupes armés. Grâce à la réintégration, les garçons et les filles ont la possibilité de se construire une vie loin du conflit, d'aborder l'avenir sans être hantés par le passé.

Si la prévention est évidemment préférable, la Belgique rappelle également la nécessité de traduire en justice les responsables de crimes de guerre et d'autres violations graves du droit international des droits de l'Homme, y compris, le cas échéant, en coopérant pleinement avec la Cour Pénale Internationale. Je vous remercie, Monsieur le Président.